



Réf. Farde e-Assemblées : 2540327

N° OJ : 7

Projet d'Arrêté - Conseil du 04/09/2023

**Objet :** "Alfapsy International".- Subside : 5.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu les sommes prévues à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2023;

Considérant que l'Alfapsy International demande un subside de 5.000,00 EUR pour l'organisation du colloque qui se tiendra au cinéma Galerie le 07/04/2023 sur le thème de l'émigration et des conséquences psychiques causée à travers les générations;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE :

Article 1er.- Un subside de 5.000,00 EUR est octroyé au profit de l'Alfapsy International.

Article 2.- Ce montant sera engagé à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2023.

Annexes :